

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DU 76-2 Acquisition d'une emprise auprès de Paris Habitat - OPH située dans la ZAC Porte Pouchet (17^{ème}).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 12 et 13 juin 2006, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Paris ;

Vu la délibération 2005 DU 208-2° du Conseil de Paris des 14 et 15 novembre 2005, créant la Zone d'Aménagement Concerté Porte Pouchet ;

Vu la délibération 2007 DU 22-1° et 2° du Conseil de Paris des 16 et 17 juillet 2007, approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC Porte Pouchet ;

Vu le traité de concession de la ZAC du 21 décembre 2005 et son avenant n° 1 du 24 mai 2013 ;

Vu la délibération 2013 DU 23-1°, 2° et 3° des 25 et 26 mars 2013 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé la modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC Porte Pouchet et a approuvé l'avenant n° 1 au traité de concession de la ZAC conclu avec la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de la Ville de Paris (SEMAVIP) ;

Vu le plan de cession établi par le cabinet de géomètres-experts ROULLEAU - HUCK - PLOMION joint en annexe ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 15 février 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'acquérir, à titre gratuit, auprès de Paris Habitat - OPH une emprise de terrain de 43,30 m², à détacher de la parcelle 17 DA 9, repérée en zone E et figurée en bleu sur le plan de cession joint ;

Vu l'avis de Madame la Maire du 17^{ème} arrondissement en date 4 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques BAUDRIER, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à acquérir auprès de Paris Habitat - OPH, à titre gratuit, une emprise de terrain de 43,40 m², à détacher de la parcelle cadastrée 17 DA 9 située dans la ZAC Porte Pouchet à Paris 17^{ème}, repérée en zone E et figurée en bleu sur le plan de cession joint.

Article 2 : La dépense pour ordre de 7 700 euros correspondant à la valeur du terrain sera imputée sur la rubrique 824, compte 2111, mission 6000-99, activité 020, n° d'individualisation 16V00318DU du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2016 et/ou suivants) sous réserve de décision de financement.

La recette pour ordre de 7 700 euros correspondant à la valeur de ce terrain sera constatée sur la rubrique 824, compte 1328, mission 6000-99, activité 020, n° individualisation 16V00318DU du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2016 et/ou suivants) sous réserve de décision de financement.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer tous les actes et à constituer toutes les servitudes qui seraient éventuellement nécessaires à la réalisation du projet et à participer à toutes les associations syndicales éventuellement créées.

Article 4 : Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la réalisation de la vente seront supportés par Paris Habitat - OPH. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles la propriété cédée est et pourra être assujettie seront acquittées par l'acquéreur à compter de la signature du contrat de d'acquisition à intervenir.

Article 5 : L'emprise susmentionnée sera affectée à la Direction de la Voirie et des Déplacements.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO